

ledit Duché de Milan, pour lui, ses heritiers & successeurs nez & à naître, pour aussi en jouir à perpetuité, sans pouvoir être jamais troublé sous quelque prétexte que ce soit, de droits & de prétentions, directement ou indirectement, de la part du Roi Très Chrétien, & de mondit Seigneur le Dauphin, ou des Princes ses enfans & descendans, ses heritiers & successeurs nez & à naître, ni aussi de la part de l'Electeur de Baviere, au nom du Prince Electoral son fils, ni dudit Prince Electoral, leurs enfans, descendans, heritiers & successeurs nez & à naître.

7. Moyenant lequel Duché de Milan, l'Empereur aussi tant en son propre nom, qu'en celui du Roi des Romains, de l'Archiduc Charles son second fils, ses enfans mâles ou femelles, leurs enfans, heritiers & successeurs nez & à naître; comme aussi le Roi des Romains & l'Archiduc Charles dès qu'il sera majeur, pour lui même, leurs enfans, heritiers & successeurs nez & à naître, se tiendront satisfaits, que l'Archiduc Charles ait en extinction de toutes leurs prétentions sur la succession d'Espagne, la cession faite ci dessus dudit Duché de Milan; & ledit Empereur tant en son propre nom qu'en celui du Roi des Romains, de l'Archiduc Charles son second fils, ses enfans mâles ou femelles, & les leurs, leurs Heritiers & Successeurs; comme aussi ledit Roi des Romains, en son propre nom, renonceront lors du décès de sa Majesté Catholique, & l'Archiduc Charles, dès qu'il sera majeur, à tous autres droits & prétentions sur ladite Couronne d'Espagne, & sur les autres Royaumes, Isles, Etats, Pays